



De la laïcité et des femmes

(7 juin 2018)

Les trois grandes religions monothéistes, à savoir le judaïsme, le christianisme et l'islam, ont des pratiques et des recommandations hygiéniques, alimentaires, morales, etc., qui divergent de façon notoire mais convergent, avec des plus et des moins, sur la dite nécessaire mise en tutelle de nous, les femmes, parce que femmes, parce que jugées globalement et comme telles inférieures aux hommes et, pour tout dire, à leur service. Aussi apparaît-il sans l'ombre d'un doute que le moyen le plus prometteur de protection de nos droits de citoyennes est l'aménagement d'un État dont la gouvernance assure tout un chacun de pouvoir vivre, agir, penser sans qu'intervienne ni que soit mis de l'avant le moindre précepte religieux. Autrement dit, la mise en place sans concession aucune de la stricte séparation des pouvoirs religieux et de l'État. Autrement dit encore, l'instauration d'un État véritablement laïque, qui refuse toute ingérence de l'Église, de la Synagogue ou de la Mosquée, et ce, dans toutes les sphères : politique, administrative, et tout particulièrement celle de l'enseignement public – un État, bref, qui protège la liberté de conscience et la liberté de religion en ménageant un espace social neutre susceptible de permettre à chaque citoyen, quelles que soient ses convictions, de se sentir à la fois libre et respecté. Faute de quoi, de grands pans de la population risquent d'être brimés, mis à mal, voire persécutés : nous, les femmes, les

premières, mais les hommes aussi. La chroniqueuse Éva Circé-Côté le soulignait déjà qui, il y a presque tout juste cent ans, écrivait : « Quand on abat l'éteignoir sur l'esprit laïque, on n'est pas loin de jeter le drap sur le nez du peuple. »

La neutralité de l'État, c'est d'abord et avant tout celle des individus qui le représentent, c'est aussi celle des législations qui procèdent de lui et qui se doivent d'exprimer et de définir au mieux tout un chacun dans ce qu'il a inévitablement de commun avec les autres, savoir sa qualité de citoyen constitutif d'un ensemble hétérogène, certes, mais tenu à des concessions afin que soit rendu possible le vivre-ensemble. N'ayons pas peur de le dire et de le redire : en dépit des convictions spiritualistes variées auxquelles n'est par ailleurs absolument pas nié le droit d'exister, il est impératif qu'aucune d'entre elles n'ait force de loi ni préséance sur les autres – et encore moins sur ceux qui nous gouvernent. La laïcité, c'est la séparation claire et nette du politique d'avec toutes les religions et croyances spirituelles, quelles qu'elles soient, et d'avec toutes les incroyances.

Cette laïcité à laquelle nous aspirons ne réside sûrement pas, comme semble le croire le monde anglo-saxon, dans la gestion des minorités religieuses à coup d'accommodements dits raisonnables – lesquels le deviennent d'ailleurs de moins en moins : effectivement, alors qu'ils avaient été conçus au départ pour répondre à des différends entre employé et employeur ou encore corriger les effets discriminatoires ou dérangeants de certains règlements, les accommodements demandés s'appuient de plus en plus sur des motifs religieux. Jusqu'à parfois frôler l'absurdité : rappelons l'exemple, mis de l'avant par PDF Québec parce que scandaleux, de cette petite fille musulmane, inscrite en maternelle, à qui la Commission des droits de la personne et des droits de la Jeunesse (CDPDJ) a conseillé de porter un casque de protection contre le bruit afin de ne pas être exposée aux chants de Noël que sa religion musulmane lui interdisait d'écouter! Les obligations des citoyennes et des citoyens devant la loi sont les mêmes pour toutes et pour tous, quand bien même elles seraient contraires à leurs convictions religieuses. Et si, disons, une religion exigeait de ses adeptes qu'ils roulent à gauche et non à droite, ou leur interdisait de payer des impôts...??

Enfin, extirpons de nos cerveaux ces lambeaux d'une pensée encline à considérer que seuls les droits individuels sont à ménager. Pensons fermement, clairement, dans le droit fil de notre culture en y faisant pénétrer les lumières des droits collectifs. Bref, luttons toutes et tous ensemble pour l'égalité des chances et des droits entre nous tous et nous toutes : il en va de notre liberté et de notre avenir de femmes d'abord, bien sûr, mais tout aussi bien de notre avenir de Québécoises et de Québécois – j'entends d'individus vivant, quelle que soit leur origine, sur le sol du Québec.

Bien sûr, la laïcité, ce n'est pas le remède universel, mais c'est tout de même un bouclier. Un bouclier nécessaire, à défaut d'être suffisant. Il est par conséquent crucial que nous fassions tout pour la conquérir afin qu'advienne la société démocratique qui, respectueuse de tout un chacun, le sera aussi de nous, les femmes.

Les pays occidentaux sont les seuls à s'être interrogés, et cela depuis de longs siècles, sur les questions de liberté de conscience et d'obéissance à la tradition, les seuls par

conséquent à refuser le piège des textes réputés sacrés et intouchables – témoins d’une époque révolue et pour tout dire, barbare – et, dans l’ensemble, à reconnaître de plein droit l’athéisme et l’agnosticisme. N’oublions pas toutefois que leur culture, la nôtre au Québec y comprise, s’est édifiée sur les assises même du monde gréco-latin et du christianisme, que nos structures sociales et politiques en sont imbibées, autrement dit que, sans pour autant être maître, le christianisme est constitutif de notre culture. La poussée de l’histoire a entraîné la sécularisation de ses produits dérivés au point que ces derniers ont fini par s’incorporer aux incroyants eux-mêmes : les Primitifs flamands, la peinture et la sculpture de la Renaissance italienne, les cathédrales romanes et gothiques, la musique de Bach s’inscrivent dans un patrimoine culturel que tous, croyants, sceptiques et incroyants, nous portons à jamais en nous. Il en est de même pour certaines célébrations religieuses, plus particulièrement pour la fête de Noël (d’ailleurs, rappelons-le, elle-même calquée sur les rites païens du solstice d’hiver) : ne touchez pas à notre arbre! C’est un arbre laïque !

Sachons, oui, sachons protéger, sachons revendiquer notre héritage culturel : il en est digne. Il y a peu, nous étions sur le chemin reconfortant de la déconfessionnalisation et de la laïcisation, mais les choses ont changé. Il nous faut, et plus que jamais, car elle est menacée, lutter pour la laïcité, protectrice de nos droits de femmes et gage de la réalisation d’une société démocratique bénéfique tout autant pour nous, les femmes, que pour l’entière de la société.

N’oublions pas toutefois que l’obtention de l’égalité de droits ne vaut rien si elle ne s’accompagne pas de l’égalité des chances : il faut en effet être en mesure de les faire valoir, ces droits; or, la pauvreté, une instruction et des qualifications souvent insuffisantes, voire la persistance des préjugés feront que bien souvent dur et difficile risquera d’être le destin des femmes dans une société pourtant en principe égalitaire. N’oublions pas non plus que c’est cette égalité des chances, garante d’une reconnaissance pleine et entière de notre place pleine et entière dans la société, qui contribuera à son tour au développement heureux de ladite société, et non pas – on le sait maintenant - l’inverse.

Je nous souhaite bonne chance, à toutes et à tous.

Andrée Yanacopoulo

PDF Québec